

Délégation Territoriale de Moselle

Service Veille et Sécurité
Sanitaires et Environnementales

Affaire suivie par : Elise JOLLY
Courriel : elise.jolly@ars.sante.fr
Tél : 03 87 37 56 27



Le Délégué Territorial de Moselle

A

Monsieur le Préfet de Moselle
Bureau de l'utilité publique et de
l'environnement
9 place de la Préfecture
BP71014
57034 Metz

Metz, le 31 mars 2016

Objet : Mise à l'enquête publique du dossier des périmètres de protection du captage d'eau potable F2 du Syndicat intercommunal des Eaux d'Hellimer-Frémestroff situé sur la commune de Frémestroff

PJ : 4 exemplaires du dossier

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour mise à l'enquête publique, le dossier présenté par le Syndicat intercommunal des Eaux d'Hellimer-Frémestroff en vue de l'utilisation à des fins de consommation humaine de l'eau prélevée par le forage F2 (n°BSS: 165-8X-0005) situé sur le ban communal de FREMESTROFF.

L'enquête s'effectue suivant le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et a pour objets :

- la Déclaration d'Utilité Publique des travaux et des périmètres de protection
- la fixation des périmètres de protection autour des points d'eau
- l'autorisation d'utiliser les eaux prélevées à des fins de consommation humaine.

Le dossier comprend:

- Une notice explicative
- Un projet d'arrêté préfectoral
- L'avis de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique, M. Sylvain GIGLEUX, daté de juillet 2012
- Le dossier de plans et état parcellaire en date du 18/07/2013
- Le dossier préparatoire à l'avis d'hydrogéologue agréé, établi par IRH en septembre 2011, comprenant l'estimation sommaire des dépenses (p.36) ainsi que les éléments requis au titre de l'article R.1321-6 du code de la santé publique.

La collectivité est propriétaire des terrains inclus dans les périmètres de protection immédiate.
L'enquête doit avoir lieu sur la commune de FREMESTROFF uniquement.

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser copie de l'arrêté de mise à l'enquête.

Pour le Délégué Territorial de Moselle,
Le responsable de la cellule Eaux
d'alimentation,


Julien BACARI